

# VÉTROZ

## SPECTIVE

www.vetroz.ch

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

JANVIER 2015



EDITO

© Studio Bonnardot

## EDITORIAL

A l'aube de cette année 2015 et au milieu de cette période législative, je tiens à remercier tous les élus et membres des commissions de l'exécutif, du législatif et du judiciaire pour leur engagement et leur dévouement au service de la communauté.

Un merci tout particulier à tout le personnel communal qui œuvre au sein des divers services et qui chaque jour effectue son travail au mieux des intérêts des uns et des autres. Les attentes et les besoins de chacun étant différents, il est bien évidemment impossible de contenter tout le monde, mais toute l'équipe communale s'efforce de répondre à l'ensemble de la population de Vétroz.

L'année 2014 a été marquée par l'arrivée de nouveaux visages au sein du personnel communal. Vous avez ou aurez l'occasion de faire plus ample connaissance avec eux, mais je leur souhaite à tous la bienvenue et espère qu'ils apprécieront leur activité auprès de la Municipalité.

Pour ceux qui nous quittent, j'ai eu le plaisir de leur adresser mes sincères remerciements et mes meilleurs vœux pour leur retraite à l'occasion de notre souper annuel de début décembre. Vous retrouverez plus d'informations à leur sujet dans cette édition du Vétrozspective.

Ce numéro est aussi l'occasion de vous présenter le budget 2015 qui a été accepté par le Conseil général lors de la séance plénière du 15 décembre 2014. Vous pourrez ainsi prendre connaissance des travaux à venir qui devront nous permettre de répondre aux besoins d'une population qui aujourd'hui dépasse déjà les 5'500 habitants et qui se dirige à court terme vers son 6'000ème habitant.

Mais, pour l'instant, je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour 2015 et souhaite qu'elle vous apporte beaucoup de satisfactions et de joie.

J'ai également une pensée pour celles et ceux qui ont vécu des épreuves durant l'année écoulée et leur transmets toute ma sympathie.

Au plaisir de vous rencontrer durant cette nouvelle année.

*Stéphane Germanier*  
Président

### DANS CE NUMÉRO

Plan de scolarité 2015-2016 .....	2
Nouveau visage du site internet www.vetroz.ch .....	3
Animation socioculturelle - Bilan 2014 .....	3
Promotions civiques 2014 .....	4
Agenda des sociétés locales 1 <sup>er</sup> semestre 2015 .....	5
Mérites sportifs et culturels 2014 .....	6
Marraines - parrains culturels .....	7
Nonagénaires .....	7
Personnel communal .....	8
Formation professionnelle .....	8
Intempéries .....	9
École des Plantys .....	10-14
Subventions communales - énergies renouvelables.....	14
Maintien du vignoble en terrasse de Vétroz .....	15
Du soutien pour les cyclistes .....	16
Remise du label Cité de l'énergie .....	16
Finances communales - Budget 2015 .....	17-18
Extraits des décisions du Conseil Municipal 4ème trimestre .....	19



© Studio Bonnardot

## ÉCOLES PLAN DE SCOLARITÉ 2015-2016

Début des cours : jeudi 20 août 2015  
Fin des cours : vendredi 24 juin 2016

### Automne

début des congés : vendredi 16 octobre 2015 le soir  
reprise des cours : lundi 2 novembre 2015 le matin

**Immaculée conception**  
mardi 8 décembre 2015

### Noël

début des congés : vendredi 18 décembre 2015 le soir  
reprise des cours : lundi 4 janvier 2016 le matin

### Carnaval

début des congés : vendredi 5 février 2016 le soir  
reprise des cours : lundi 15 février 2016 le matin

Congés hebdomadaires :  
samedi toute la journée  
primaires : mercredi après-midi  
enfantines : mercredi toute la journée

### Pâques

début des congés : jeudi 24 mars 2016 le soir  
reprise des cours : lundi 4 avril 2016 le matin

### Ascension

début des congés : mercredi 4 mai 2016 à midi  
reprise des cours : lundi 9 mai 2016 le matin

### Pentecôte

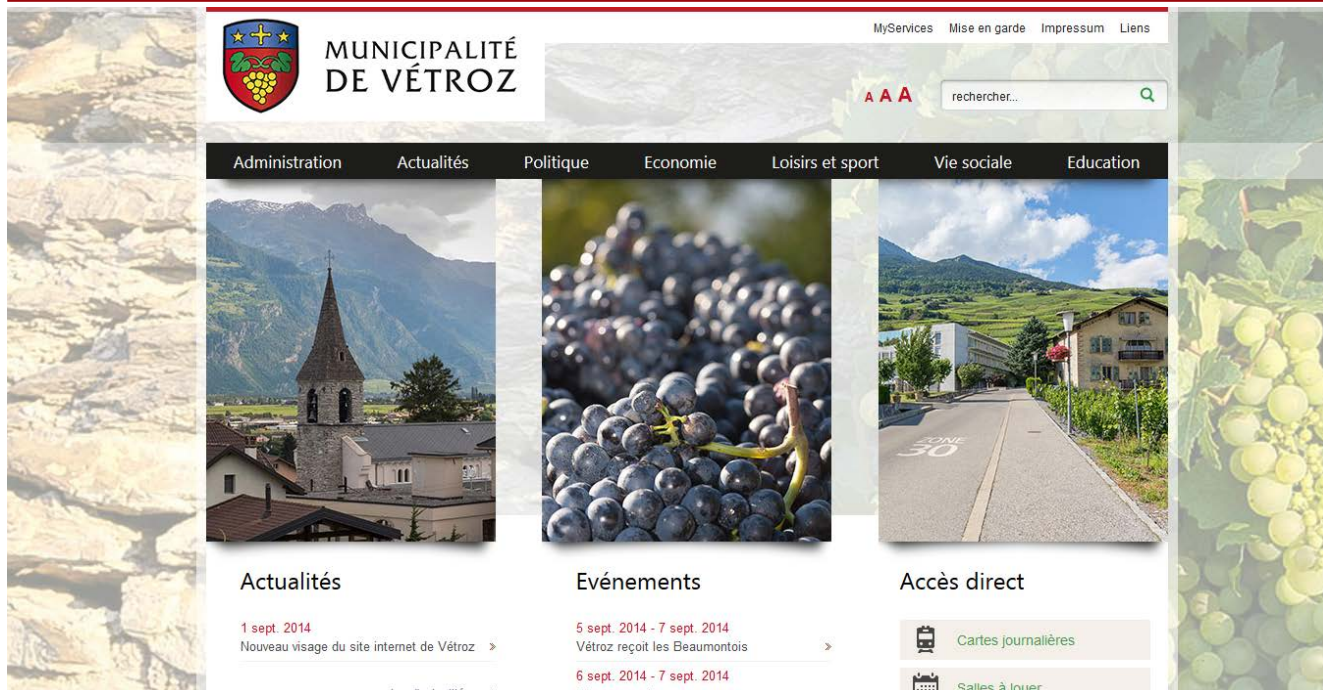
lundi 16 mai 2016

### Fête Dieu

jeudi 26 mai 2016

- Le mercredi 9 décembre 2015, les élèves ont les cours toute la journée, aucune dérogation ne pourra être acceptée.
- Les possibilités de congé, pour le regroupement familial à Noël, seront annoncées en début d'année scolaire.
- Les Règlements cantonaux concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire, du 14 juillet 2004, précise les procédures requises pour les dispenses, les congés et les absences.





## NOUVEAU SITE INTERNET - [www.vetroz.ch](http://www.vetroz.ch)

**Notre nouveau site internet vient d'être mis en ligne. Nous espérons que ce nouveau design ainsi que toutes les fonctionnalités intégrées (gestion des salles, cartes CFF, guichet virtuel etc...) vous donneront satisfaction.**

### Gestion des salles

Cette fonctionnalité vous permet de louer nos différentes salles (Salle de l'Amigne, Salle Cornalin, Salle paroissiale, Place du Four).

### Cartes CFF

La Municipalité met à disposition des citoyens 4 cartes journalières CFF par jour au tarif de CHF 35.--. Cette carte fait office d'abonnement général pour une date précise.

### Guichet virtuel

Par ce biais, les citoyens peuvent annoncer leur arrivée, leur départ, demander une attestation etc.. et suivre l'évo-

lution de leur demande directement en ligne. Les options à disposition se complèteront avec le temps.

### Entreprises

Une page entreprise permet également aux entreprises locales de s'annoncer sur le site afin d'y paraître avec leurs coordonnées complètes, photos etc. Nous remercions d'ores et déjà les entreprises locales de procéder à leur enregistrement directement en ligne.

### Événements

Les manifestations peuvent également être annoncées via le site internet et paraîtront de ce fait, après validation.

## ANIMATION SOCIOCULTURELLE - BILAN 2014

Après une première année au service de la commune, j'ai eu la joie de rencontrer les habitants de Vétroz, ce qui m'a permis de prendre connaissance de la dynamique et de la vie du village.

Plusieurs activités ont été mise en place pour l'année 2014, comme l'ouverture des salles de gymnastique, des soirées culinaires, cinématographique, ou festives, et une participation à la fête de la Madeleine avec l'ouverture de deux espaces, pour les enfants et les adolescents.

Avec autant de succès, ces activités vont être maintenues pour l'année 2015, avec l'ajout de nouvelles animations, pour valoriser toujours plus les jeunes dans leurs compétences.

Pour cela je propose à chacun qui a une idée, une envie, allant de la simple organisation d'une soirée jusqu'à l'installation d'une patinoire durant les temps d'hiver, de prendre

contact avec moi, de façon à ce qu'ensemble nous y travaillions.

### Pour cela, le bureau est ouvert

- le mercredi, de 13h30 à 15h

### Et je suis présente dans les quartiers de Vétroz

- le mercredi de 15h à 17h
- le vendredi de 16h30 à 20h
- un samedi sur deux, de 14h à 17h

N'hésitez pas à m'interpeller si vous souhaitez plus d'informations sur les possibles de l'animation socioculturelle.

### Contact

Pénélope Bussien  
Animatrice socioculturelle pour la commune de Vétroz  
Mobile : 078 715 06 25  
Mail : [penelope.bussien@vetroz.ch](mailto:penelope.bussien@vetroz.ch)  
Facebook : ASOV Vétroz





© Studio Bonnardot

## PROMOTIONS CIVIQUES 2014

BAZZI CHLOÉ  
 BERTHOLET LAURA  
 BOSON AXEL  
 BOULNOIX ARNAUD  
 BREGY YANN  
 BUCHS ESTELLE  
 COTTER GUILLAUME  
 DAYER SIMON  
 DELETTRE JOÉ  
 DUBUIS FLORENCE  
 DZELILOSKI BURHAN

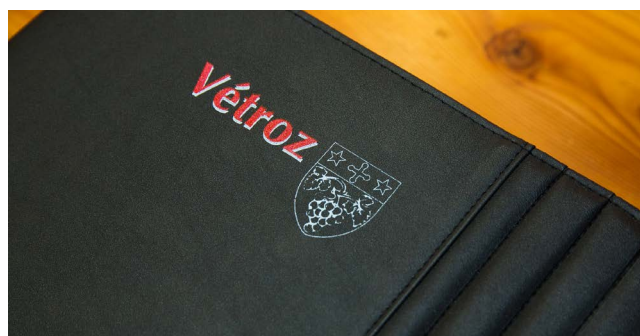
FOLLONIER ELODIE  
 FONTANNAZ BRYAN  
 FONTANNAZ LIONEL  
 GEIGER PATRICK  
 GERMANIER GASTON  
 GERMANIER MAURINE  
 GLASSEY CHARLÈNE  
 JOLLIEN LIONEL  
 LAMON INÈS  
 LORIOL MATHIEU  
 MARET CÉDRIC

MARGUET BRYAN  
 MEROLA GIOVANNI  
 MILLIUS LORIS  
 MOIX MAXIME  
 MONNET MARIE-LOKHI  
 MOREN BRUNO  
 MUTTER MÉGANE  
 NGUYEN LEYLA  
 OGGIER FLORIAN  
 PAPILOUDD JEREMY  
 PAPILOUDD MATHIAS

PAPILOUDD MATHIAS  
 PEREIRA YASMINE  
 PILLET MÉLANIE  
 PINTILIE ANGEL ANA LISA  
 PUTALLAZ GUILLAUME  
 RAPALLI LUDIVINE  
 ROH EMMANUELLE  
 ROH MÉLISSA  
 SCHÖPFER STEVEN  
 WERLEN ALISON  
 ZENHÄUSERN WILSON



© Studio Bonnardot



© Studio Bonnardot



© Studio Bonnardot



© Studio Bonnardot



# AGENDA

## Sociétés locales - 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2015

### JANVIER 2015

- 4 Loto des rois
- 18 Loto CAV
- 25 Loto du Choeur-mixte

### FÉVRIER 2015

- 13 Carnaval des écoles
- 13 au 14 Carnaval de l'Union
- 15 Loto du Ski club
- 21 Championnat valaisan de cross à Bresse CAV

### MARS 2015

- 1 Loto de la paroisse - salle paroissiale
- 2 Assemblée générale Amicale de Beaumont
- 7 Assemblée générale AVF
- 14 Concert Fanfare Union à Bresse
- 14 Samedi musical du Choeur mixte
- 18 Concert Fanfare Concordia
- 28 Concert du Choeur-mixte
- 28 Vente-échange APEV

### AVRIL 2015

- 3 au 4 Montée vers Pâques -Scouts
- 3 au 10 Camp de Pâques du CAV au Lavandou
- à déterminer Concert Enf'Ado

### MAI 2015

- 2 au 3 Festival de l'AFTVR à Savièse - Tambours
- 3 Festival des chorales du centre à Château neuf
- 10 Festival des Fanfares FFLRC à Bagnes - Union
- 13 au 16 Champ 10-14 ans CAV - Ovronnaz
- 14 Ascension
- 15 au 16 Camp des jeunes CAV - Vétroz
- 17 Festival des Fanfares FFDCC à Orsières - Concordia
- 31 Confirmations - Vétroz / Ardon

### JUIN 2015

- 4 Fête Dieu
- 5 au 7 Invitation à Beaumont pour les 10 ans du jumelage
- 5 au 7 75ème du FC Vétroz
- 7 TGV spectacle enfant
- 7 Sortie chorale du Choeur-mixte
- 13 au 14 Festival de l'union romande des Tambours à Carouge
- 14 Sortie de famille Enf'Ado



© Studio Bonnardot





© Studio Bonnardot

## CONCERT ANNUEL DES FANFARES MÉRITES SPORTIFS ET CULTURELS 2014

En cette belle soirée du 20 décembre dernier, nos deux fanfares, la Concordia et l'Union ont ravi un public nombreux par leur traditionnel concert de Noël. Une collecte en faveur de l'Association « Patouch » a reçu un vif succès. La Municipalité a eu le plaisir de remettre lors de cette soirée les traditionnels mérites sportifs et culturels récompensant cette année les athlètes et virtuoses suivants :

- Mérite sportif collectif à l'équipe U14 féminine d'Hélios Basket pour ses trois titres, soit celui de vainqueur du Championnat valaisan, vainqueur du championnat de la Conférence Ouest et vainqueur du Championnat suisse.
- Mérite sportif individuel à Sébastien Carron pour son titre de champion suisse des rallyes.
- Mérite culturel collectif à la fanfare Union pour sa deuxième place à la fête cantonale de musique en catégorie Excellence.
- Mérite culturel individuel à Gilles Rocha pour sa victoire

à la Jeju Brass & Percussion Competition en Corée du Sud.

- Mention particulière à Tiffany Roh pour ses magnifiques résultats en tir sportif et son titre de vice-reine du Tir Fédéral des jeunes.
- Mention particulière à Adrien Rey pour sa médaille d'argent au championnat suisse des U16 au lancer du marteau et son titre de champion romand.

Ce fut une soirée pleine de chaleur, de partage et de reconnaissance. Un merci particulier à nos deux fanfares, mais également à vous public, qui êtes venus nombreux. A l'année prochaine.

*Pour la Commission « Sociétés »  
Véronique Papilloud, Présidente*



© Studio Bonnardot



© Studio Bonnardot

# MARRAINES - PARRAINS CULTURELS

*Un projet qui enrichit les liens sociaux*

Le projet « **Marraines-Parrains culturels** » vise à **faciliter l'intégration et enrichir les liens sociaux** en Valais Central. Le concept est novateur ! Il permet à tout nouvel arrivant (Suisse ou étranger) d'entrer en contact avec une personne bénévole (une marraine ou un parrain), bien ancrée dans la commune d'accueil.

Le rôle de ce dernier est de faciliter l'intégration de la personne parrainée dans son nouvel environnement, de favoriser sa participation à la vie sociale, de lui simplifier l'accès aux services administratifs ainsi qu'aux différentes institutions (école, bureaux communaux, ...). Ce sont ces relations de partage et d'échange qui **renforcent le «vivre ensemble»** et le tissu social de la commune.

**Si vous habitez à Vétroz depuis peu de temps** ou que vous connaissez des personnes nouvellement arrivées, n'hésitez pas à **contacter** la commune qui vous mettra **en relation avec des personnes du village**, sympathiques et disponibles pour vous **rencontrer, échanger et/ou vous apporter du soutien**. Si le français est à privilégier, nos marraines et parrains connaissent différentes langues.

Bienvenus à Vétroz !

#### Contacts et informations :

- Cynthia Epiney(-Balet), coordinatrice du projet, [cynthia.epiney@vetroz.ch](mailto:cynthia.epiney@vetroz.ch)
- Commune, Service des étrangers, Rte de l'Abbaye 31, 1963 Vétroz. 027 345 37 79. Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et le mercredi après-midi de 13h30 à 17h30

## NONAGENAIRE

Durant le 4ème trimestre 2014, Vétroz a eu l'honneur de fêter dans un cadre familial 3 de ses nonagénaires.

- Madame Rafaela Martinez De Aguilar née le 24 octobre 1924
- Madame Georgette Brunner née le 27 octobre 1924
- Monsieur Paul Eugène Zillweger né le 10 novembre 1924



Rafaela Martinez De Aguilar (24.10.24)



Paul Eugène Zillweger (10.11.24)



### PERSONNEL COMMUNAL

#### Départ à la retraite de M. Jean-Félix Papilloud

---



Une page s'est tournée dans l'équipe des travaux publics à la fin de l'année 2014. En effet, après 36 ans d'activités, Jean-Félix Papilloud a rendu non pas son tablier, mais les diverses clés en sa possession, tant son activité de chef des travaux publics l'aura amené à œuvrer dans la plupart des secteurs de notre commune.

Les personnes l'ayant côtoyé au long de ces nombreuses années ont pu profiter de son pragmatisme et de son bon sens d'homme du terrain. Il a su en effet entretenir, avec les fournisseurs ou la population, des contacts directs toujours bénéfiques pour l'avancement des projets communaux ; en évitant de longs échanges de téléphones, de courriers ou de mails, il a permis de trouver des solutions rapides et satisfaisantes pour tous.

La Municipalité a toujours pu compter sur son engagement, que ce soit pour les travaux publics, la gestion des eaux ou l'organisation de l'équipe à sa disposition. De nombreux projets d'importance se sont ainsi développés sous sa supervision.

Jean-Félix, nous tenons à te remercier très chaleureusement pour ta collaboration et tes nombreux conseils tout au long de ces années. Nous te souhaitons une retraite active et sportive – au vu des nombreuses occupations qui t'attendent nous savons déjà que tu n'auras pas le temps de t'ennuyer – et nous réjouissons de te rencontrer à l'occasion pour profiter de ta gentillesse et de ton humour pince-sans-rire.

*Les autorités et le personnel de la Municipalité de Vétroz*

#### Départ de Madame Ursula Revaz

---

Après plus de 23 années à donner de son temps pour la collectivité au sein de la bibliothèque, Ursula Revaz a décidé de prendre congé de ses collègues et des nombreux usagers à la fin de l'année 2014.

Mme Revaz fut une bénévole engagée pour la marche de la bibliothèque qui, à l'époque, n'était pas encore communale. Elle a ensuite accepté de participer à la mise en place dans les nouveaux locaux de notre actuelle bibliothèque municipale et a été un des moteurs de son réjouissant développement.

Nous tenons à la remercier pour sa longue et bénéfique collaboration et lui souhaitons le meilleur !

*Les autorités et le personnel de la Municipalité de Vétroz*

### FORMATION PROFESSIONNELLE

---

Selon l'article 27 de la loi d'exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 juin 2008, les commissions communales sont notamment chargées de visiter au moins une fois les apprenti-e-s de 1ère ou de 2ème année sur le lieu de travail et de s'entretenir avec les formateurs en entreprise.

C'est ce qui a été réalisé en 2014 sur la commune de Vétroz. Tous les apprenti-e-s de 1ère et de 2ème année ont été visités sur le lieu de travail (mis à part les professions agricoles, qui ont leur propre système de visite). Je voudrais remercier nos deux inspecteurs communaux, Mme Patricia Solliard et M. Claudy Fontannaz qui ont assuré ces visites. Merci aux apprenti-e-s et formateurs en entreprise pour leur accueil positif. Pour l'année 2015, il est prévu de rencontrer uniquement les apprentis de 1ère année

Remerciement aux entreprises et formateurs qui assument cette lourde tâche de formation, mais ô combien nécessaire pour l'avenir de nos jeunes et la pérennité de nos entreprises.

*Pour la commission «Formation professionnelle»  
André FONTANNAZ, Président*



# INTEMPÉRIES À VÉTROZ

Les événements orageux observés cet été ont été très marquants, les nombreuses ravines dans les vignes témoignant de l'intensité de ce phénomène rare. La remise en état des infrastructures publiques a été effectuée rapidement : remise en état des routes, vidange des dépotoirs, contrôle des torrents et canaux, curage du réseau urbain de canalisation, etc. Ces travaux n'ont rien d'extraordinaire, ils font partie du cahier des charges des Travaux Publics pour assurer le bon fonctionnement des différents réseaux communaux.

## Actions entreprises :

- Collecte des déclarations des privés (> 80 déclarations, > 100 parcelles).
- Annonce du sinistre auprès de la Commune de Conthey, pour l'ensemble des vignes du coteau vétrozain, ainsi que le secteur Champmarais en particulier.
- Annonce du sinistre auprès de l'Etat du Valais, les torrents et canaux étant co-gérés par le canton.
- Annonce du sinistre auprès du Fond Suisse de Secours pour les dommages non assurables (et non non-assurés), pour l'ensemble des vignes du coteau vétrozain déclaré (16 propriétaires, 36 parcelles).
- Coordination logistique et mise à disposition des matériaux terreux pour la remise en état des vignes (à noter que seuls 4 propriétaires ont été intéressés à recevoir cette aide).

Le rapport d'événement commandé au bureau Idealp Sàrl par les communes d'Ardon, de Conthey, de Chamoson et de Vétroz, ainsi que par le Canton, a été réceptionné début novembre 2014. Les principaux éléments sont brièvement présentés ci-dessous.

En date du 12 novembre 2014, l'OFEV (Office fédéral de l'environnement) est venue visiter les différents torrents de Vétroz et Conthey, accompagnée des instances cantonales. Son constat est univoque: les torrents et canaux n'ont pas subi de dommage physique, leurs fonctions ne sont pas altérées. Par conséquent, aucune mesure d'urgence d'envergure ne peut être commandée et la correction des torrents de l'ouest devra suivre la procédure normale, soit plusieurs années.

## Principaux phénomènes à l'origine des débordements

- Obstruction du drainage de la Gueulaz par divers flottants et gravats : plus de 250 m3 de sol viticole ravinés.
- Déficit de capacité des torrents de Péteille, des Plantys et de la Creusettaz en plaine : quartier de la Milière inondé.
- Obstruction du torrent de Péteille sous Aven par un bloc rocheux: nombreuses ravines dans les vignes en contrebas.
- Rupture d'une canalisation au drainage de Bassin : inondation des habitations en contrebas.
- A Conthey, les Tsénés d'Aven et de Fontonnal (torrent de Moulins sur Vétroz) n'ont pas présenté de défaillances particulières ni d'apports de matériaux significatifs.
- A Conthey, sous la STEP d'Erde, à son arrivée dans le torrent des Fontaines, la canalisation récemment posée des eaux claires d'Erde et Premplaz a projeté ses eaux en dehors du bac de réception en contrebas, occasionnant un débordement sur la route : ravinement et inondation à Champmarais.

## Mesures immédiates entreprises par les Travaux Publics (2014)

- Multiples vidanges des dépotoirs et curage des canalisations.
- A Conthey, sous la STEP d'Erde, mise en place d'un déflecteur et d'une double canalisation supplémentaire (décharge).
- A Conthey, sous la STEP d'Erde, pose d'un nouveau drainage en pied de coteau.
- A Conthey, récupération des eaux pluviales de la rue du

Bourg, en pied de coteau.

- A Conthey, réparations ponctuelles du réseau d'évacuation des eaux pluviales dans les vignes.

## Mesures urgentes ponctuelles autorisées par l'OFEV (2015)

- Réparation de la digue du torrent de la Creusettaz, dans les vignes.
- Réhabilitation des murs de rives affouillés du torrent de Péteille, dans les vignes.
- Mise en place d'un parapet au torrent des Fontaines, dans les vignes.
- Sous la STEP d'Erde, construction d'une digue sur la route pour rediriger les éventuels débordements (malgré la pose d'un déflecteur et de canalisations supplémentaires) dans le torrent.

## Mesures prévues non considérées par l'OFEV (2015)

- Déviation du drainage de Bassin par la route viticole jusqu'au torrent des Fontaines.
- Récupération des eaux de la route viticole de la Creusettaz (partie aval).
- Sécurisation temporaire par rehaussement des torrents de Péteille, des Plantys et de la Creusettaz en plaine.

## Mesures à projeter sous contrôle de l'OFEV

La correction des torrents de l'ouest en plaine devra suivre la procédure normale, comme cela a été le cas pour la correction des torrents Moulins-Fontaine. Les projets suivants doivent être élaborés :

- Agrandissement du torrent de Péteille en plaine et dérivation dans le torrent des Plantys en plaine.
- Agrandissement du torrent des Plantys en plaine.
- Agrandissement du torrent de la Creusettaz en plaine.

L'ensemble des mesures concernant les torrents uniquement et pour les 4 communes représente un montant de près de CHF 9.5 millions.

Les mesures à entreprendre sur le territoire de Vétroz représentent à elles seules 50% de ces coûts. Toutes les procédures y relatives ont été lancées au plus vite et sont en cours.

## Perspectives

Sur le coteau, les torrents ont subi peu de dégâts, et quelques mesures ponctuelles vont rapidement être entreprises. Si la commune a offert une aide matérielle pour la remise en état des vignes, le gros du travail reste à charge des exploitants. Toutefois, il ne faut pas oublier que le projet hautement subventionné de réfection des murs en pierres sèches, prévu de 2015 à 2025, permettra de d'entreprendre des travaux « d'assainissement » du coteau.

En plaine, les torrents (Creusettaz, Plantys et Péteille) n'ont subi aucun dégât, tandis que de nombreuses habitations ont été inondées. Le projet pour la correction des torrents de l'ouest sera établi en 2015. La procédure d'autorisation durera près d'une année, et les travaux débiteront à la fin 2016 au mieux. Pour des raisons techniques et financières, la réfection des rues dans ce secteur interviendra après la correction des torrents.

Concernant le secteur Champmarais, la procédure pour la correction du torrent des Fontaines sur les hauts de Conthey arrive à son terme, et les travaux débiteront vraisemblablement en 2015.

*Pour le service technique  
Nicolas Berner*

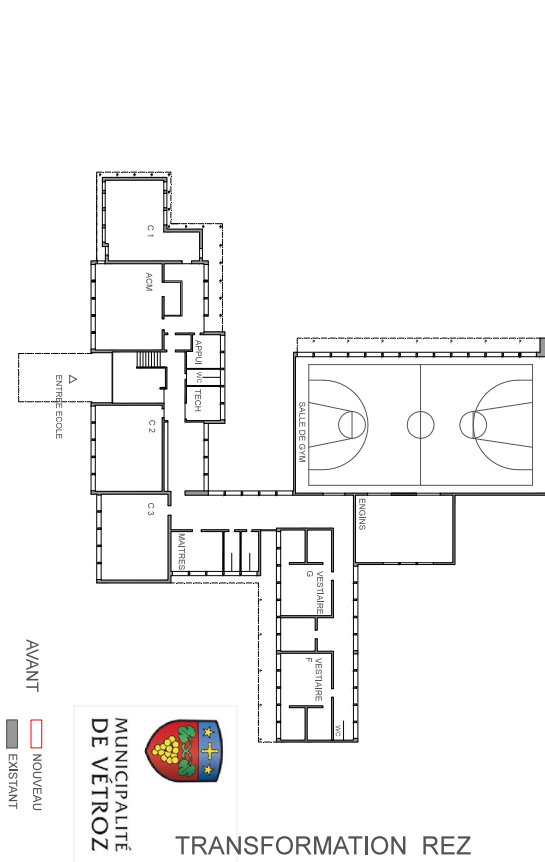
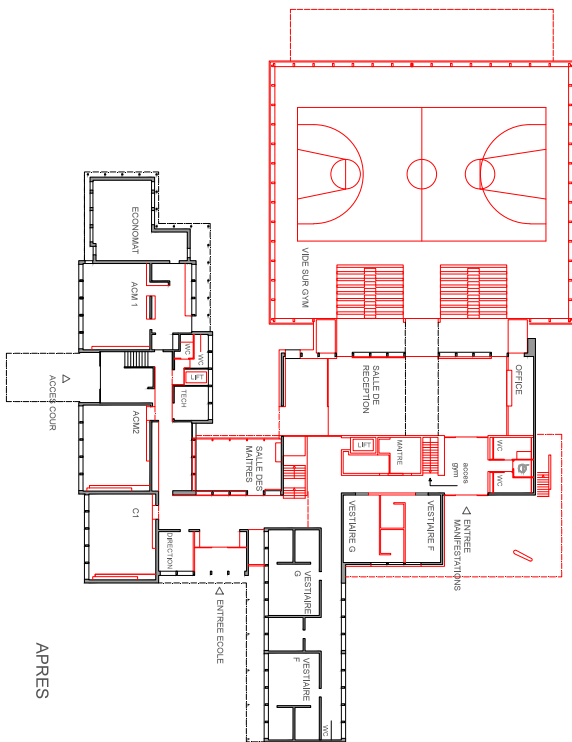


## LES PLANTYS . SOUS LE SIGNE DE L'EAU !

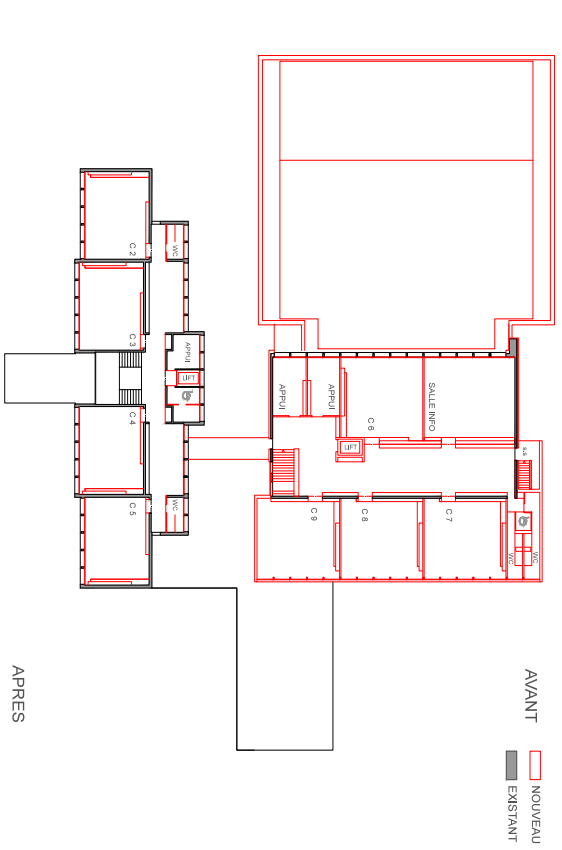
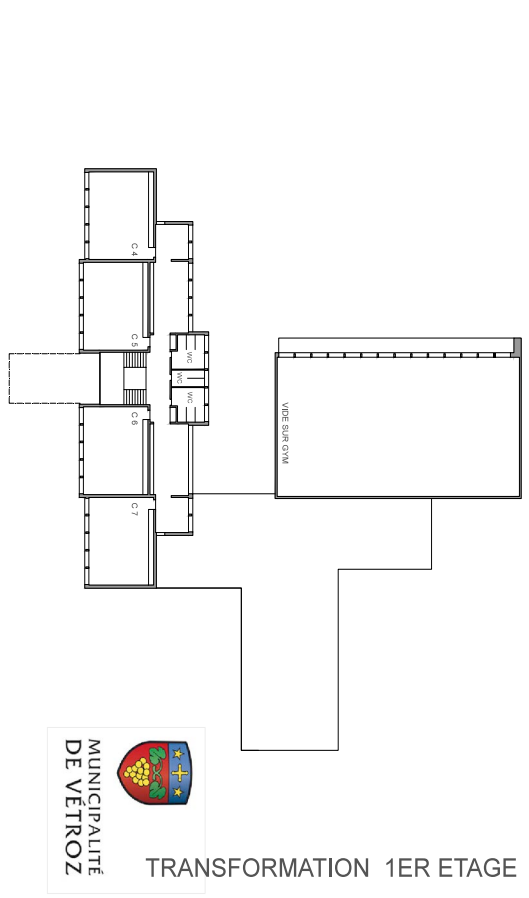
La commune de Vétroz connaît un essor important et de nombreuses constructions sont venues garnir le paysage vétrozain durant ces dernières années. Ces réalisations ont fait que le nombre d'enfants a considérablement augmenté et malgré la construction du centre scolaire de Bresse, a entraîné la mise à l'enquête de l'agrandissement du centre scolaire des Plantys.

ECOLE DES PLANTYS  
REZ DE CHAUSSEE 1/500

RUDAZ  
ATELIER D'ARCHITECTURE  
1950 SION  
rue des platanes 1  
TEL 027 333445 FAX 333333 E-mail rudaz@rudaz.ch







**ECOLE DES PLANTYS**  
 1ER ETAGE 1/500

  
**RUDAZ**  
 ATELIER D'ARCHITECTURE  
 rue des Palmiers 1 1900 SION  
 TEL: 078 202482 FAX: 02720281 Email: info@rudaz.ch

# INFORMATIONS OFFICIELLES

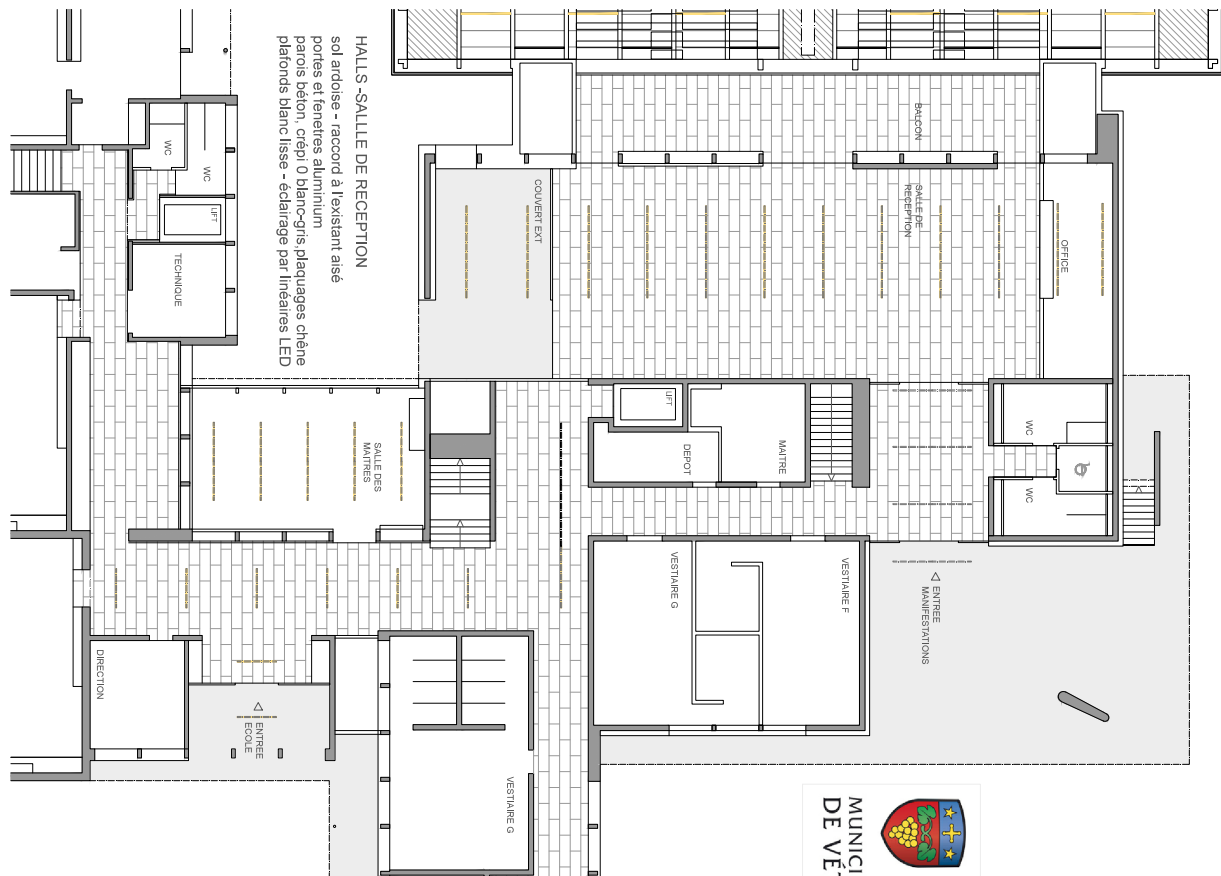
## LES PLANTYS . SOUS LE SIGNE DE L'EAU ! (SUITE)

C'est donc en 2012 que les travaux ont débuté et alors que l'on tablait sur une année sèche, voilà que l'automne fut très pluvieux et a ainsi entraîné un premier retard. Mais les caprices de la météo ne vont pas s'arrêter là, les 22 juillet 2013 et 22 juillet 2014, par deux fois donc, les intempéries vont toucher directement la salle double des Plantys entraînant une première fois une importante réparation du parquet et ensuite le remplacement total de celui-ci!

Depuis des mesures draconiennes ont été prises pour éviter toute nouvelle surprise et une étude est en cours pour améliorer la situation au niveau des torrents.

Le projet des Plantys est une réussite totale du bureau d'architecture Rudaz-Rudaz. En effet, il a su allier l'ancienne partie à la nouvelle de telle sorte que lorsque nous traversons l'ancien bâtiment et que nous pénétrons dans la nouvelle partie, il y a une telle unité qu'il est très difficile de remarquer de grandes différences.

ECOLE DES PLANTYS  
BATIMENT NORD REZ 1/200



RUDAZ  
ATELIER D'ARCHITECTURE  
1950 SION  
MA  
rue des Glanans 1  
TEL 077 324445 FAX 323263 Email rudaz@rudaz.ch

MATERIALISATION

MUNICIPALITÉ  
DE VÉTROZ

HALLS - RECEPTION REZ

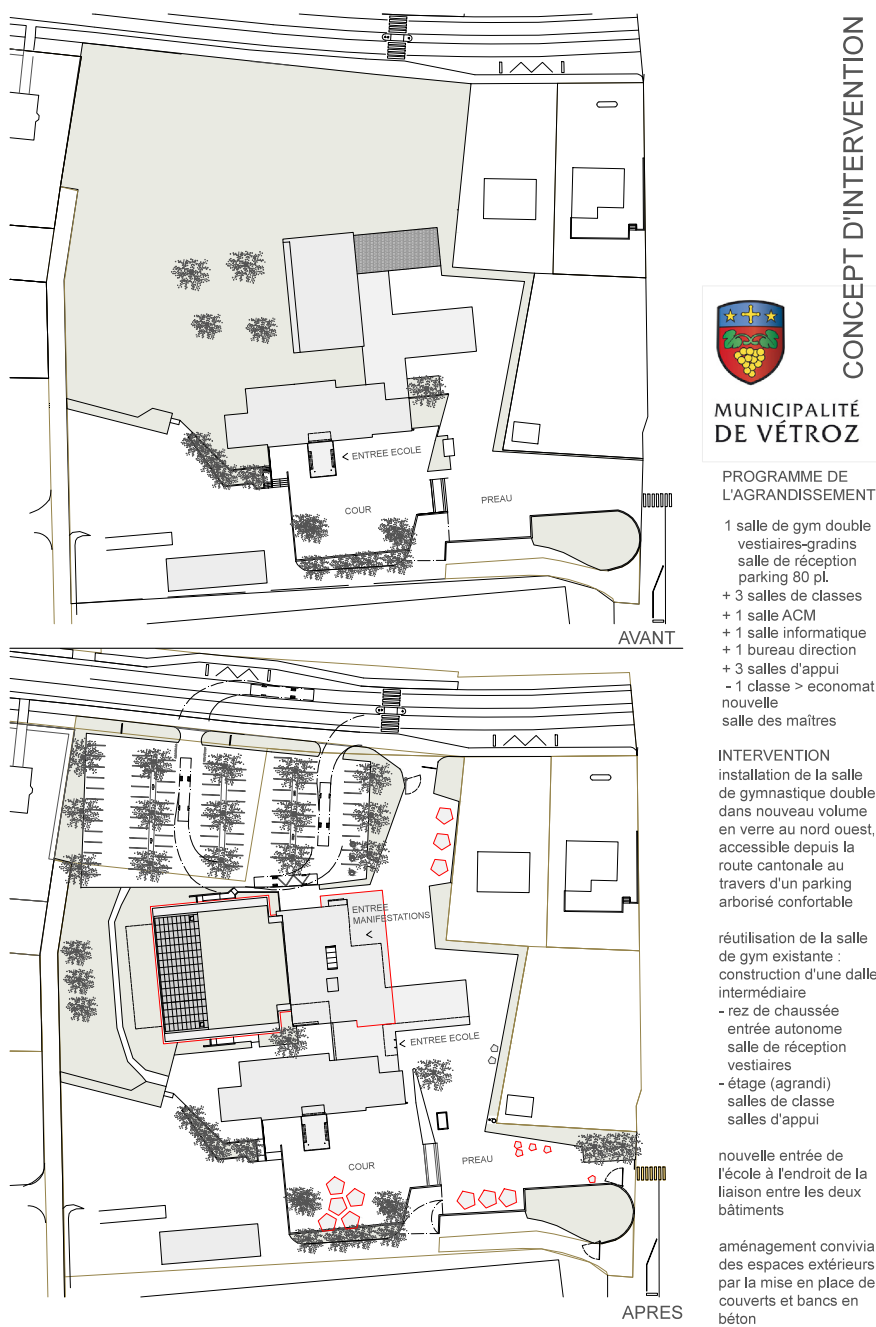




L'ancienne salle de gymnastique a été utilisée en partie pour intégrer le nouveau projet d'agrandissement comprenant 5 nouvelles classes primaires dont une salle d'informatique moderne et deux salles d'appui. On a aussi réussi à doter les deux bâtiments d'un ascenseur permettant ainsi aux élèves ayant des difficultés de mobilité de regagner les classes ainsi qu'aux concierges de pouvoir disposer de plus de commodités pour les déplacements des machines etc.

Pour pallier au manque de salles de gymnastique tant au niveau scolaire qu'au niveau associatif, une salle double a été réalisée et répond ainsi aux besoins des élèves et de l'ensemble des sociétés locales.

Certains diront également que la réalisation du grand parking au nord du centre a privé les enfants d'espaces de détente, pas du tout, le concept a voulu que le problème de la circulation et du parcage soit résolu aux abords de l'école, c'est donc chose faite avec la mise à disposition de ce parking qui va pouvoir absorber le parcage aussi bien des parents d'élèves que celui des enseignants et celui des sociétés locales utilisatrices des infrastructures.



CONCEPT D'INTERVENTION



**PROGRAMME DE L'AGRANDISSEMENT**

- 1 salle de gym double
- vestiaires-gradins
- salle de réception
- parking 80 pl.
- + 3 salles de classes
- + 1 salle ACM
- + 1 salle informatique
- + 1 bureau direction
- + 3 salles d'appui
- 1 classe > economat
- nouvelle
- salle des maîtres

**INTERVENTION**

installation de la salle de gymnastique double dans nouveau volume en verre au nord ouest, accessible depuis la route cantonale au travers d'un parking arborisé confortable

- réutilisation de la salle de gym existante :
- construction d'une dalle intermédiaire
- rez de chaussée
- entrée autonome
- salle de réception
- vestiaires
- étage (agrandi)
- salles de classe
- salles d'appui

nouvelle entrée de l'école à l'endroit de la liaison entre les deux bâtiments

aménagement convivial des espaces extérieurs par la mise en place de couverts et bancs en béton

**ECOLE DES PLANTYS**  
SITUATION 1/1200

**RUDAZ RUDAZ** ATELIER D'ARCHITECTURE SIA  
rue des platanes 1 1950 SION  
TEL 027 3234445 FAX 3233263 E-mail rudaz-rudaz@netplus.ch



## LES PLANTYS . SOUS LE SIGNE DE L'EAU ! (SUITE)

Et pour compenser la réduction de ces espaces, dans le cadre de la refonte du centre sportif des Plantys, le nouveau terrain synthétique va permettre aux enfants de retrouver un espace de jeu durant les récréations, une garantie apportée par la Commune lors du dernier conseil général qui a vu les conseillers généraux adopter le budget 2015.

Cette importante réalisation dont le coût va approcher les 11'000.000.— est donc terminée. Avec la rentrée en janvier, tous les travaux seront achevés sauf l'ascenseur de la partie ancienne qui n'a pas encore pu être livré mais qui sera opérationnel dans le courant du printemps 2015.

La Commune est fière de pouvoir mettre à la disposition de la jeunesse vétrozaine un centre scolaire performant et moderne que ce soit au niveau scolaire ou sportif. De plus, avec la réalisation et la rénovation du centre sportif (terrains de football et d'athlétisme), la mise à disposition des abris Pci pour une salle de musculation, on se retrouve dans une situation idéale pour les prochaines années. A noter que les abris des Plantys permettent d'accueillir aussi des camps sportifs, ils sont dotés d'une petite cuisine avec un réfectoire et l'aula du centre scolaire offre un espace pour des réunions de parents, des assemblées ou des cours très intéressants.

*Pour la commission des constructions  
Michel Huser, président*

## SUBVENTIONS COMMUNALES PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Subventions communales relatives aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables.

Le Conseil Général de Vétroz a décidé, en sa séance du 15 décembre 2014, de reconduire le programme de subventions communales mentionné ci-dessus pour l'année 2015.

Pour rappel : Les demandes doivent se faire avant l'exécution des travaux et accompagnées de devis faute de quoi, elles ne seront pas prises en compte.

Les informations relatives à la procédure sont disponibles sur le site Internet : [www.vetroz.ch](http://www.vetroz.ch)



## MAINTIEN DU VIGNOBLE EN TERRASSES DE VÉTROZ

Lundi 3 novembre 2014, les propriétaires fonciers du coteau de Vétroz ont accepté à une large majorité le projet d'améliorations foncières « maintien du vignoble en terrasses de Vétroz ».

C'est en effet à plus de 90 % de votes positifs que ce projet porté par la commune de Vétroz et la commission agricole et viticole a été accepté. Remerciements aux nombreux propriétaires présents qui ont compris l'enjeu important de ce vote. C'est l'aboutissement d'un long processus lancé par la commission agricole et viticole de la commune de Vétroz.

Pour rappel, au mois d'août 2011, la commune de Vétroz d'entente avec le service de l'agriculture du Valais a lancé un appel d'offres pour le maintien du vignoble en terrasses de Vétroz. Le mandat a été attribué en date du 1 février 2012 au groupement G.I. Vignobles Terrasses Vétroz dont le bureau pilote est SD Ingénierie Dénériaz & Pralong à Sion.

Le mandat consistait à établir un avant-projet des mesures de maintien du vignoble en terrasses pour les domaines de l'irrigation, des accès, de l'évacuation des eaux de surface et d'établir un projet de réfection des murs en pierres sèches. L'avant-projet, une fois terminé, a été mis en consultation dans les différents services cantonaux et fédéraux (OFAG) pour approbation. Une mise à l'enquête publique et une soirée d'information ont été organisées en décembre 2013 à l'intention de tous les propriétaires.

Durant l'année 2014, le Conseil d'Etat puis le Grand Conseil ont donné leur accord pour soutenir financièrement ce projet. Le subventionnement des différents travaux se monte à environ 70 %. (30 % Confédération / 32 % Canton du Valais / 8 % Commune de Vétroz).

Suite à ce vote positif des propriétaires, le syndicat agricole a pu être créé. Statuts adoptés à l'unanimité, le comité se présente comme suit :

- Président : Marc-Henri Cottagnoud
- Secrétaire : M. Fabien Papilloud
- Caissière : Mme Marie-Noëlle Fontannaz
- Membres : M. Stéphane Pillet, M. Marco Coppey, M. Dominique Kuster, M. André Fontannaz (représentant du conseil municipal)
- Vérificateurs de compte : M. Jacques Voeffray, M. Henri Béard

La création de ce syndicat agricole est un acte important pour le futur de la viticulture vétrozaine. Merci à tous mes collègues de la commission agricole et viticole, à l'office des améliorations structurelles, remerciements également aux nouveaux membres du comité qui ont accepté d'investir du temps et de l'énergie dans ce projet novateur.

*Pour la commission « Agricole et Viticole »  
André Fontannaz, Président*





## VÉTROZ SE MET EN SELLE

Dans le cadre du label Cité de l'énergie, toute une série de mesures de promotion de la mobilité non motorisée vont être mises en place. Les premières mesures concrètes concernent le vélo.

1. La commune offre un contrôle gratuit de tous les vélos par le garage de Chiron. Cette gratuité est soumise aux conditions suivantes :
  - Seuls les vélos amenés au garage de Chiron avant fin mars 2015 seront pris en compte.
  - Les changements de pièces seront à votre charge et les réparations se feront selon les possibilités du garage, les vélos bons marchés des grandes surfaces n'étant souvent pas facilement réparables.
2. Afin de motiver les adultes à retrouver les joies des déplacements sur 2 roues, la commune va subventionner l'achat de vélos et scooters électriques. Tous les habitants Vétrozains achetant un véhicule électrique à 2 roues chez notre partenaire, le garage de Chiron Yann Disière, bénéficieront d'une aide communale de 500.-

Convaincus ? Alors en selle !

*Pour la commission «Environnement et Energie»  
Olivier Cottagnoud, Président*

## ÉNERGIE - Remise du label Cité de l'énergie



Le 8 novembre 2014, la commune de Vétroz a reçu son label Cité de l'énergie des mains de Monsieur Georges Ohana, membre du comité Cité de l'énergie, en présence de Monsieur Joël Fournier, responsable adjoint du service de l'énergie du canton du Valais et de Madame Sonia Morand, conseillère Cité de l'énergie.

Cette cérémonie fut la récompense d'un processus qui a duré 4 ans. Ces 4 ans ont permis de mettre la commune sur les rails de l'efficacité énergétique. Les Plantys, et ses nouvelles installations photovoltaïques de 110'000 kWh/an, n'ont pas été choisis au hasard pour la remise de ce label. C'est en effet l'endroit qui symbolise le mieux le tournant de la politique énergétique de la commune de Vétroz, avec cette volonté de passer de consommateur à celui de producteur.

Qu'est-ce qu'un label Cité de l'énergie ?

Un label est avant tout une opportunité d'analyser ce qui se fait déjà en termes d'énergie et d'environnement et surtout de cerner ce qu'on voudrait atteindre à moyen terme. Cette réflexion a abouti sur le document stratégique de référence pour la commune de Vétroz : le Programme de politique énergétique et stratégie énergétique 2035. Ce document est une déclaration d'intention de l'exécutif, affiné par un plan d'actions 2014-2018. Il est en ligne sur le site internet de la commune.



# INFORMATIONS OFFICIELLES

## FINANCES COMMUNALES - Budget 2015



© Studio Bonnardot

La Municipalité vous présente ci-dessous le budget 2015, tel qu'entériné par le Conseil général en séance plénière le 15 décembre dernier.

Le compte de fonctionnement, présentant un total de revenus de Fr. 18'781'200.-- (en augmentation de Fr. 1'885'700.-- par rapport au budget 2014) et un total de charges, hors amortissements comptables, de Fr. 15'546'000.-- (en augmentation de Fr. 1'048'950.00.-- par rapport au budget 2014), dégage une marge d'autofinancement arrêtée à Fr. 3'235'200.--, soit une augmentation de Fr. 836'750.--, ou 34.88 %.

Après enregistrement d'amortissements ordinaires conséquents du patrimoine administratif (nature 331), soit Fr. 4'865'901.--, calculés aux taux habituels et constants pratiqués par la Municipalité, le compte de fonctionnement clôture avec un excédent de charges, soit le résultat net, de Fr. 1'630'701.--. La fortune de Fr. 12'916'648.40 au 31.12.2013 atteindra Fr. 8'899'197.40 au 31.12.2015 selon les prévisions budgétaires.

Le compte des investissements présentant des dépenses brutes de Fr. 12'488'501.-- couvertes à hauteur de Fr. 3'532'225.-- par des recettes, les investissements nets se montent ainsi à Fr. 8'956'276.--. En faisant toutefois abstraction de la suite du projet de densification du centre du village (investissement à caractère extraordinaire), soit Fr. 5'222'000.--, le montant des investissements nets s'élève à Fr. 3'734'276.--. Ceci implique que ces derniers seront couverts à hauteur de 86.64 % par la marge d'autofinancement prévisionnelle. L'insuffisance globale de financement, respectivement le recours à du financement de tiers, s'élèvera quant à elle à Fr. 5'721'076.--.

Le budget 2015 est le fruit d'une longue réflexion et a été établi en tenant compte des réelles possibilités financières de la Municipalité. De surcroît seuls les investissements jugés essentiels au bon fonctionnement de celle-ci ont été planifiés.

Budget de fonctionnement 2015	
Centres de charges	Soldes
Administration générale	-1'267'200.00
Sécurité publique	-671'250.00
Enseignement et formation	-5'106'700.00
Culture, loisirs et culte	-813'000.00
Santé	-270'000.00
Prévoyance sociale	-3'679'751.00
Trafic	-2'177'400.00
Protection et aménagement de l'environnement	-654'650.00
Economie publique	17'850.00
Finances et impôts	12'991'400.00
<b>Résultat net</b>	<b>-1'630'701.00</b>
Amortissements	4'865'901.00
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>3'235'200.00</b>

# INFORMATIONS OFFICIELLES

## FINANCES COMMUNALES - Budget 2015

Budget de fonctionnement 2015 par nature			
<b>Charges</b>		<b>Protuits</b>	
Charges de personnel	4'406'350.00	Impôts	11'648'500.00
Biens et services	2'961'950.00	Patentes et concessions	497'000.00
Intérêts passifs	611'000.00	Revenus de biens	1'024'200.00
Amortissements financiers	125'000.00	Contributions de tiers	3'031'100.00
Parts et contrib. sans affectation	90'000.00	Parts aux recettes sans affect	1'439'000.00
Participation à des collect. publiques	1'808'000.00	Participations de collectivités	443'800.00
Subventions accordées	5'161'000.00	Subventions acquises	498'900.00
Attributions aux financements spéciaux	204'000.00	Prélèvements s/financ. spéc.	20'000.00
Imputations internes	178'700.00	Imputations internes	178'700.00
<b>Total</b>	<b>15'546'000.00</b>	<b>Total</b>	<b>18'781'200.00</b>
Marge d'autofinancement	3'235'200.00		
Amortissements	4'865'901.00		
<b>Résultat net</b>	<b>-1'630'701.00</b>		

Pour plus de lisibilité, seuls les investissements comprenant une dépense et/ou une recette supérieures à Fr. 50'000.-- sont détaillés dans le tableau ci-dessous. Le montant total des investissements dont la dépense ou la recette n'atteint pas ce moment est indiqué à la dernière ligne du tableau.

Libellé des investissements	Dépenses	Recettes
Projet de densification / bâtiment A et B et locaux chaufferie	4'000'000.00	0.00
Correction de la Lizerne	1'200'000.00	1'110'000.00
Terrain de football synthétique	1'100'000.00	158'000.00
Place centre du village et chaufferie	1'100'000.00	0.00
Turbine	760'000.00	507'000.00
Torrents Fontaines-Moulins	726'000.00	578'850.00
Subvention investissement Foyer Haut de Cry	706'001.00	0.00
Bâtiment carrefour av. des Vergers - route Cantonale	508'000.00	254'000.00
Taxes de raccordement égouts	0.00	400'000.00
Réfection chemin du Milieu	295'000.00	0.00
Réfection rue du Levant - Derborence (y c. passage sous bretelle)	265'000.00	0.00
Taxes de raccordement eau potable	0.00	220'000.00
Conduites T9 est	180'000.00	0.00
Conduite Péteille	150'000.00	100'000.00
Réfection murs de vignes (subvention communale 8%)	140'000.00	0.00
Machines et véhicules TP	134'500.00	0.00
Chauffage à distance	122'000.00	0.00
Eclairage public av. Gare, Fontaine, Rouis, Repos	106'000.00	0.00
Piste de sprint Bresse	90'000.00	13'500.00
PGEE chemin du Milieu	85'000.00	0.00
PGEE rue du Levant - Derborence	85'000.00	0.00
Participation à la construction des routes cantonales	80'000.00	0.00
Matériel de corps Service du feu	70'000.00	48'000.00
Participation 3ème correction du Rhône	70'000.00	0.00
Tableaux interactifs	66'000.00	7'500.00
Eclairage public T9	58'000.00	0.00
Autres investissements inférieurs à Fr. 50'000.-- (au nombre de 23)	392'000.00	135'375.00
<b>Total général</b>	<b>12'488'501.00</b>	<b>3'532'225.00</b>



## DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### 4ème trimestre 2014

#### Personnel communal

- Décide l'engagement de M. Pjeter Toma en qualité de collaborateur aux travaux publics.
- Décide l'engagement de Mmes Nadine Coppey et Milena Delaloye aux postes de dames de nettoyage suite à la mise au concours résultant d'un départ à la retraite et de l'agrandissement du Centre des Plantys.
- Décide l'engagement de Mme Rosy Chevrier dans le cadre d'un remplacement au poste d'éducatrice de la petite enfance.

#### Finances communales

- Approuve le budget 2015.

#### Travaux publics

- Adjugé le mandat relatif à l'enrochement (enrichissement du lit) de la Lizerne à l'entreprise Atra S.A.
- Prévoit une optimisation de l'information aux commerçants lors des prochaines étapes de la réfection de la route cantonale T9.
- Adjugé l'engazonnement du cimetière à l'entreprise Terretaz.
- Valide les offres des entreprises Atra S.A. et Boillat et Fils S.A. concernant les aménagements extérieurs du réservoir de Péteille.
- Prend note que, suite aux intempéries de l'été, trois mesures d'urgence ont été admises par l'Office fédéral de l'environnement. L'étude et la mise à l'enquête se feront en 2015 et les travaux en 2016-2017.

#### Constructions

- Adjugé les travaux de plâtrerie concernant la place du village à Jacques-Roland Coudray.
- Décide de la pose d'un molok pour huit unités d'habitation et d'un raccordement unique au réseau communal à partir de deux villas.
- Adjugé le traitement des bétons relatif aux bâtiments des structures de la petite enfance à l'entreprise Desax S.A.
- Prend note que la commune de Vétroz n'est que peu concernée par la LAT.
- Demande une plus grande sévérité lors de parcages « sauvages » de véhicules en bordure de chantiers de construction.
- Décide que la subvention sur les énergies renouvelables ne sera dorénavant plus accordée lors de demande effectuée hors délai.

#### Ecoles et structures communales de la petite enfance

- Concernant le nom de la nouvelle nurserie communale, opte pour « la Cigogne ».
- Valide le décalage d'une semaine de la rentrée 2015-2016 en lien avec le déménagement des structures.
- Prend note qu'un concert sur les droits de l'enfant, avec la participation des écoliers de Vétroz, aura lieu le 7 mars 2015.
- Note que l'effectif pour l'année scolaire 2015-2016 est actuellement de 532 élèves.
- Prend note que la sortie neige des classes de 8ème année HarmoS (ex 6ème primaire) aura lieu du 24 au 27 février 2015.

#### Demandes et divers

- Décide de l'attribution des mérites sportifs et culturels 2014 aux personnes et groupes suivants : le mérite sportif individuel à Sébastien Carron, le mérite sportif collectif à Hélios U14, le mérite culturel individuel à Gilles Rocha, le mérite culturel collectif à la Fanfare Union et une mention particulière à Adrien Rey et Tiffany Roh.
- Prend note que les travaux 2014 relatifs à l'autoroute A9 sont achevés, et que la réfection du tronçon Sion ouest – Lizerne est planifiée pour 2015.
- Participe in corpore aux 90 ans de Paul Zillweger et félicite Rafaela Martinez et Georgette Brunner à l'occasion de leur 90 ans.
- Valide l'octroi d'une subvention culturelle pour le trio musical 3 Cornets et pour l'association Audacia & Cie.
- Prend connaissance que la constitution du syndicat relatif au maintien du vignoble en terrasse a été acceptée à 90% lors de l'assemblée du 3 novembre 2014.
- Prendra part à la journée officielle célébrant le Bicentenaire du Valais dans la Confédération le 07.08.2015.
- Est informé de l'approbation de l'adjudication relative à l'assainissement de la décharge des Charbonnières sur la Commune d'Ardon.
- Dans le cadre de la promotion de la mobilité douce, décide d'octroyer une subvention de Fr. 500.-- lors d'achat de vélos électriques et scooters effectués au Garage de Chiron, et de participer aux frais de contrôle des vélos effectués durant l'hiver dans ce même garage.
- Prend connaissance des demandes d'obtention du droit de cité.





MUNICIPALITÉ  
DE VÉTROZ

#### Contact

Municipalité de Vétroz  
Route de l'Abbaye 31  
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70  
Fax: 027 345 37 71

[administration@vetroz.ch](mailto:administration@vetroz.ch)  
[www.vetroz.ch](http://www.vetroz.ch)

#### Heures d'ouverture

Lundi	08:00–12:00
Mardi	08:00–12:00
Mercredi	13:30–17:30
Jeudi	08:00–12:00
Vendredi	08:00–12:00
Samedi	fermé
Dimanche	fermé

Fermé durant les jours fériés.